



Strasbourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMITÉ DE BASSIN

Jeudi 30 juin 2022

### Zones fragiles et prioritaires d'un point de vue quantitatif : le Comité de bassin présente la cartographie et adopte la stratégie d'action

**Alors que toutes les projections climatiques indiquent que nous nous acheminons vers un nouvel été sec et chaud, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé une cartographie des zones fragiles pour l'accès à moyen et long terme aux ressources en eau. Ce zonage révèle que 30% du bassin Rhin-Meuse se trouve ainsi concerné par un risque de pénurie.**

Ce zonage identifie les secteurs où les prélèvements sont importants (axe Meurthe et Moselle notamment avec des contraintes pouvant peser sur l'alimentation en eau potable, la navigation, les usages industriels, agricoles...), ceux où les ressources sont fragiles (secteur du Sundgau, massif vosgien avec une baisse observée des débits de 20 à 40% en 20 ans ou encore le secteur de la Nied Allemande) et enfin ceux cumulant une faiblesse quantitative et qualitative (bassin de l'Orne, Meuse amont...).

Les experts à l'origine de cette cartographie ont croisé plusieurs sources de données et se sont appuyés aussi sur des observations de terrain. *« Par exemple, sur le secteur du Sundgau, nos indicateurs pluriannuels ne révélaient pas de déficit particulier. Ce sont les acteurs de terrain qui ont mis en évidence un phénomène cyclique de baisse du niveau des nappes qui cumulé avec des épisodes récurrents de sécheresse (2018-2019-2020) met en tension tout un territoire ».*

#### Un zonage aux répercussions concrètes

Demandé par [le plan de gestion des eaux 2022-2027](#) (SDAGE) entré en vigueur en mars 2022, ce zonage *« constituera la priorité des services dans l'accompagnement des démarches de gestion quantitative ».* (Disposition T4 - O1.6 - D1). Concrètement, cela implique par exemple :

- que les autorisations délivrées par les services de l'État auront à prendre en compte le zonage, par exemple pour les autorisations de prélèvement ou d'aménagements ayant un impact sur la disponibilité de la ressource en eau ;
- que le programme d'intervention de l'Agence de l'eau tiendra compte de ces zones pour ses priorités ;
- que les schémas d'aménagement des eaux sont des structures privilégiées quand ils existent pour porter la dynamique autour du volet quantitatif.

*« Cette cartographie servira également lors de contacts avec les collectivités et autres acteurs avec lesquels nous allons engager des actions. »*

.../...

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**COMITÉ DE BASSIN DU 30 JUIN 2022**

**Stratégie d'action pour une gestion durable des ressources en eau**

A la lumière de ce zonage, le Comité de bassin a adopté à l'unanimité la stratégie d'action destinée à prévenir les fragilités mais aussi à exploiter les atouts du bassin Rhin-Meuse. 3 mots d'ordre : anticiper, mieux que stocker infiltrer les eaux dans les nappes et valoriser les marges de régulation offertes par les infrastructures existantes. Pas de fatalisme pour le Comité de bassin et un passage à l'action immédiat en particulier au travers des 10 projets locaux issus du Varenne agricole de l'eau. Des solutions vont être recherchées pour la résilience des fermes d'altitude du massif vosgien, l'optimisation de chapelets d'étangs ou des barrages réservoirs, etc.

D'autres démarches visant à poser un diagnostic partagé sur un territoire vont être engagées (étangs du Saulnois, Haute-Meuse...) permettant aux acteurs locaux de prendre conscience de la rareté de la ressource en eau et d'adapter leurs projets d'aménagement en conséquence.

PJ : Cartographie des zones fragiles et prioritaires pour l'accompagnement des démarches de gestion quantitative de la ressource en eau

**CONTACT PRESSE**

Florence Chaffarod  
Cécilia Ledran  
Tél. 03.87.34.48.59  
06.72.79.28.67  
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

**Prochaine séance du Comité de bassin : 7 octobre 2022**

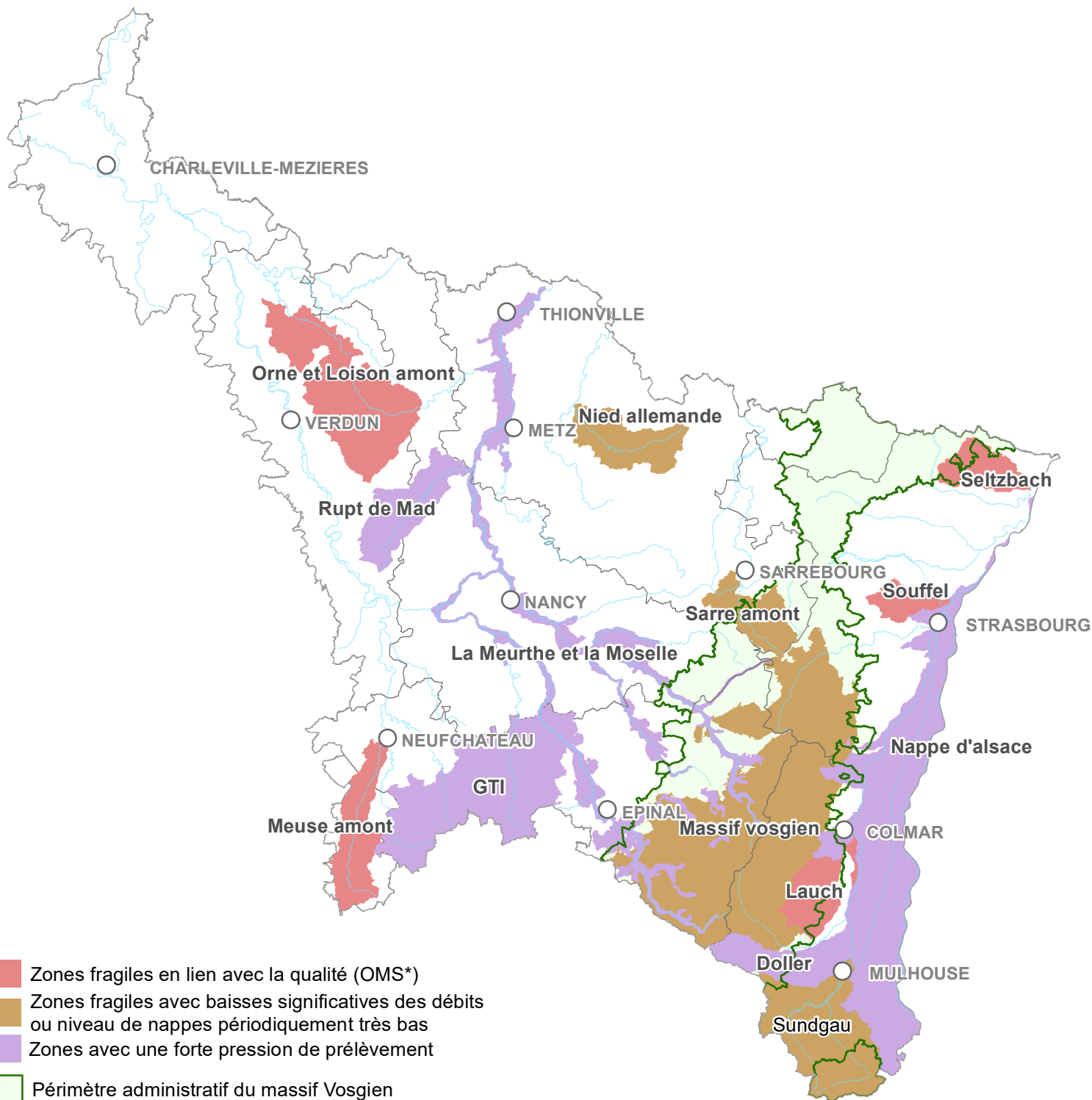
Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-Lès-Metz cedex





Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :  
**[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)**



# Zones fragiles et prioritaires pour l'accompagnement des démarches de gestion quantitative de la ressource en eau

Version validée par le Comité de bassin  
du 30/06/2022



-  Zones fragiles en lien avec la qualité (OMS\*)
-  Zones fragiles avec baisses significatives des débits ou niveau de nappes périodiquement très bas
-  Zones avec une forte pression de prélèvement
-  Périmètre administratif du massif Vosgien

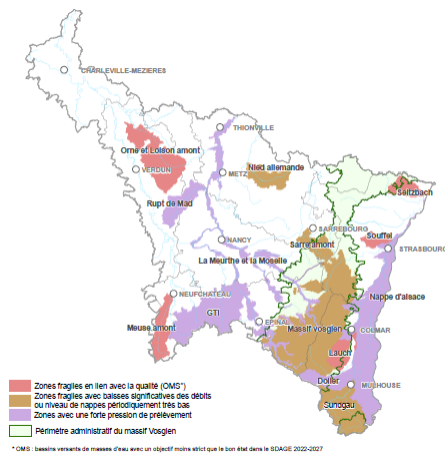
\* OMS : bassins versants de masses d'eau avec un objectif moins strict que le bon état dans le SDAGE 2022-2027

60 30 0 Kilomètres



IGN BDF CARTHAGE  
BRGM BD LISA  
IGN ADMIN EXPRESS





## Cartographie des zones fragiles et prioritaires pour l'accompagnement des démarches de gestion quantitative de la ressource en eau - Légende

### Zones avec une forte pression de prélèvement

Elles sont déjà fortement prélevées en regard de la disponibilité de la ressource en eau et sont à risque de déficit quantitatif dans le futur. Elles sont prioritaires pour la mise en place de démarches de gestion collective de la ressource en eau.

#### Zones retenues pour le zonage

- Nappe d'Alsace ;
- Bassin de la Doller ;
- La Meurthe, la Moselle et leur nappe d'accompagnement ;
- Bassin versant du Rupt-de-Mad ;
- Zone de répartition des eaux dans le secteur de Vittel (GTI).

### Zones fragiles avec basses significatives des débits ou niveau de nappes périodiquement très bas

Elles sont particulièrement sensibles aux effets du changement climatique et sont à risque de déficit quantitatif dans le futur. Elles sont prioritaires pour la mise en œuvre d'actions visant à accroître la résilience des milieux aquatiques face au changement climatique, tout particulièrement dans les têtes de bassin versant où les très petits cours d'eau sont essentiels au maintien du débit plus en aval. A titre d'exemple, les actions visant à réduire l'impact des étangs dans le Sundgau entrent dans ce cadre.

#### Zones retenues pour le zonage

- Ill amont (Sundgau) ;
- Sud du massif Vosgien ;
- Sarre amont ;
- Nied allemande.

### Zones fragiles en lien avec la qualité

Elles présentent une forte faiblesse de la ressource en eau accentuée par des prélèvements pas nécessairement significatifs mais qui sont associés à des rejets polluants. La conjugaison de ces facteurs défavorables nécessite une approche globale pour atteindre les objectifs fixés à ces secteurs.

#### Zones retenues pour le zonage

- Meuse amont ;
- Orne et Loison amont ;
- Lauch et ses affluents ;
- Souffel ;
- Seltzbach.

Afin que le zonage reste discriminant et conserve une cohérence hydrographique, certains secteurs présentant une certaine fragilité mais de manière moins flagrante n'ont pas été retenus. C'est le cas par exemple du bassin amont de la Seille, du bassin du Brenon et de la Bouvade, des côteaux calcaires de la Meuse et de la Moselle, et du nord du massif vosgien.